Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

Band: - (1990)

Artikel: Rapport et propositions du conseil d'administration des Chemins de fer

fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1990

Autor: Grosjean, Carlos

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-676251

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport et propositions du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1990

Monsieur le Président de la Confédération, Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes des Chemins de fer fédéraux pour 1990.

Le compte de résultats d'entreprise des CFF se solde par un excédent de produits de 2,7 MFr, les produits s'élevant à 5366,6 MFr et les charges à 5363,9 MFr. Ces chiffres comprennent la contribution pour l'infrastructure de 37 MFr, telle qu'elle a été fixée par le Conseil fédéral.

S'inscrivant à 5366,6 MFr, les produits dépassent ceux de 1989 de 321,3 MFr, ou 6,4%. Par rapport au budget, toutes les positions de produits ont pu être améliorées. Cela n'a toutefois permis que de compenser le renchérissement et les taux d'intérêt élevés. Les charges globales ont augmenté de 388,6 MFr, soit 7,8%, et s'établissent à 5363,9 MFr. L'excédent de recettes de 2,7 MFr est versé à la réserve destinée à compenser d'éventuels déficits; celle-ci atteint dès lors 138,3 MFr.

En trafic voyageurs, 264 millions de personnes ont été transportées. Ce chiffre dépasse celui de l'année précédente de 4 millions, soit 1,7%. Les prestations de trafic ont progressé de 0,2% pour s'inscrire à 11,1 milliards de voyageurs-kilomètres. Les produits s'inscrivent à 1422,8 MFr. Ils sont supérieurs de 52,7 MFr au montant de 1989 et de 16,8 MFr à la somme inscrite au budget.

Cette tendance persistante à la hausse en trafic voyageurs résulte de nombreuses mesures de marketing. Ainsi, le succès de l'abonnement ½-prix s'est confirmé en 1990, à telle enseigne qu'à la fin de l'année, l'on enregistrait 1,9 millions de titulaires. L'intégration des transports urbains dans le rayon de validité de l'abonnement général a contribué à faire passer

le nombre de titulaires à plus de 58 000 au 1er janvier 1990.

En trafic marchandises (Cargo CFF), la bonne conjoncture a permis d'accroître le volume de 2,1%; il s'établit dès lors à 51,8 millions de tonnes. Les produits du secteur Cargo, dans leur ensemble, ont dépassé le niveau de l'année précédente de 3,5%, pour s'établir à 1286,2 MFr. Ainsi, les prévisions ont été dépassées de 9,5 MFr (0,7%). Bien que l'exploitation ait été parfois notablement entravée par le manque de locomotives et de mécaniciens, certains secteurs ont connu un essor remarquable. A ce propos, le ferroutage a enregistré une progression, prévisible, de 17,8%.

Pour leurs prestations de service public, la Confédération a versé aux CFF une indemnité de 592 MFr, soit 550 MFr pour le trafic voyageurs régional et 42 MFr pour le ferroutage.

Le total des charges, de 5363,9 MFr, est supérieur de 388,6 MFr, ou 7,8%, au chiffre de 1988. A l'exception de la contribution pour l'infrastructure et des autres charges, toutes les positions contribuent à l'augmentation. A raison de 59%, celle-ci est due aux charges de personnel qui, s'élevant à 3005,7 MFr, représentent 56% de l'ensemble. Leur accroissement, de 228,9 MFr ou 8,2%, est imputable en premier lieu à la compensation du fort renchérissement, mais aussi aux mesures prises sur le plan fédéral (suppléments spéciaux sur les indemnités de résidence, suppléments de temps pour le service de nuit) ainsi qu'aux répercussions de la révision de la classification des fonctions (2^e et 3e phases). L'ensemble des charges a dépassé de 198,2 MFr, ou 3,8%, le montant inscrit au budget. Plus de la moitié de cet écart, soit 111,8 MFr, résulte de l'accroissement des frais financiers.

Les dépenses de choses se sont accrues, par rapport à l'année précédente, de 71,6 MFr, ce qui est dû surtout au renchérissement et à la progression de l'entretien.

Les dépenses figurant au compte de résultats de l'infrastructure s'élèvent à 1089,5 MFr. Les amortissements et l'entretien se sont maintenus dans les limites prévues. En raison de la hausse des taux d'intérêt, les frais financiers dépassent les prévisions pour 1990 de 62,7 MFr.

Le budget ordinaire du compte des investissements pour 1990 a été plafonné par le Conseil fédéral à 1550 MFr nets. Compte tenu des contributions de tiers, il en résultait un volume d'investissement brut de 1694 MFr. Ce montant a été augmenté de 228,2 MFr, le total s'élevant dès lors à 1922,2 MFr, en faveur de certains projets (Rail 2000, couloir ferroutier au St-Gothard, appareils informatiques pour les gares des entreprises de transport concessionnaires et essai Cargo-X). Les dépenses brutes figurant au compte de 1990, soit 1932,2 MFr, sont supérieures de 301,6 MFr, ou 18,5%, à celles de l'année précédente. Dans l'ensemble, 1395,7 MFr ont été affectés aux installations et 536,5 MFr aux véhicules.

Il convient de relever que les records enregistrés en trafic voyageurs et marchandises ont exigé le plein engagement de tous les collaborateurs; le conseil d'administration tient ici à les en remercier.

Nous fondant sur le présent rapport et sur les comptes qui l'accompagnent, nous avons l'honneur de vous soumettre, à l'attention de l'Assemblée fédérale, les propositions que voici.

- Les comptes des Chemins de fer fédéraux de 1990 sont approuvés.
- La gestion des Chemins de fer fédéraux durant l'exercice 1990 est approuvée.
- 3. Les Chemins de fer fédéraux versent à la Confédération, selon les principes définis par le mandat, une participation à la couverture des coûts d'infrastructure de 37 000 000 francs, alors que les prestations de la Confédération s'élèvent à 1 052 495 245 francs.

4. En application de l'art. 15a de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, l'excédent de produits, de 2 724 893 francs, est attribué à la réserve destinée à compenser d'éventuels déficits.

Le conseil d'administration et la direction générale expriment leur reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs de tous les échelons pour leur grand dévouement. De nombreuses difficultés ont été surmontées pour fournir les prestations record de 1990. Merci aussi à la population et à l'économie suisse qui font confiance au chemin de fer.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, à notre haute considération.

Berne, le 27 mars 1991

Au nom du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux :

Carlos You jes -

Le président, Carlos Grosjean